



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/315  
S/18890  
2 juin 1987

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
Point 62 de la liste préliminaire\*  
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES  
(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 2 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la République islamique d'Iran  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après des informations reçues récemment, il s'est produit encore un autre exemple de crimes de guerre iraquien : le 7 mai 1987, des avions de guerre iraquiens ont lâché des bombes chimiques sur les villages de Sarsool et de Bolhassan dans le Baneh, qui ont blessé 92 civils. Parmi les blessés, on compte des civils de tous âges, allant d'un enfant de 2 ans à une vieille femme de 80 ans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 62 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mohammad Javad ZARIF

\* A/42/50 et Corr.1.